

Décret n° 70-1186 du 17 décembre 1970 relatif au recrutement et à l'avancement du personnel secondaire des services médicaux des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

17/12/1970

Abrogé par le décret n° 88-1080 du 30 novembre 1988 en tant qu'il concerne les élèves aides-soignants et les aides-soignants.
Abrogé par le [décret n° 89-241 du 18 avril 1989](#) en tant qu'il concerne les agents des services hospitaliers